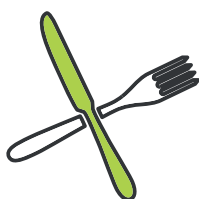




DESSCRIPTIF
**de l'organisation
de la pause
méridienne**



LA CHAIZE-LE-VICOMTE





PRÉAMBULE

La pause méridienne est un moment de détente et de convivialité. C'est un temps propice pour les enfants à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité, autour des principes pédagogiques de citoyenneté, de mixité et de santé.

Elle accueille les enfants scolarisés, sur la commune de La Chaize-le-Vicomte de l'école Pierre Pierret et de Saint Joseph, de la petite section au CM2 de 12h à 13h30 les jours scolaires. Elle comprend le temps du repas et de la surveillance de la pause méridienne. Il relève de la compétence communale.

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie en collectivité et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme.

La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et de récréation.

**Effectifs moyen des enfants fréquentant le restaurant scolaire :
440 élèves**

LES ENJEUX & LES OBJECTIFS

Les finalités recherchées recouvrent des champs éducatifs, alimentaires, sociaux et se complètent les uns les autres sans ordre de prééminence et concernent tous les acteurs.

1

Rechercher la cohérence de la journée de l'enfant

- Aménager le rythme de l'enfant et favoriser son épanouissement
- Trouver l'équilibre entre sous et sur – stimulation,
- Rechercher la continuité éducative en évitant les redites : ne pas faire l'école après l'école
- Trouver des règles de vie partagées

2

Développer la citoyenneté

- Responsabiliser l'enfant, aider à sa socialisation et à son autonomie
- Accompagner l'enfant dans l'exercice de ses droits et devoirs
- Respecter les autres et l'environnement

3

Favoriser l'éducation à la santé

- Veiller à la sécurité physique et psychologique de l'enfant
- Prévenir les conduites à risque
- Favoriser l'apprentissage des règles d'hygiène et de santé
- Former et informer le public pour un bien-être physique et mental, en s'appuyant sur les adultes encadrants comme relais

4

Favoriser l'éducation nutritionnelle et la culture du goût



- Proposer une offre alimentaire de qualité cohérente dans l'environnement de l'enfant pour couvrir ses besoins
- Contribuer à développer le plaisir du « bien manger »
- Contribuer à développer des habitudes alimentaires favorables à la santé.
- Lutter contre le surpoids et l'obésité juvéniles et prévenir les troubles du comportement alimentaire
- Sensibiliser l'enfant à la qualité nutritionnelle des aliments
- Faire découvrir des textures, des odeurs, des saveurs méconnues et d'autres cultures : à ce titre, des repas à thème sont organisés durant l'année.

5

Promouvoir l'éco-citoyenneté

- Améliorer le confort des enfants et des personnels
- Réduire le gaspillage
- Développer le tri des déchets
- Diminuer les émissions de carbone

ORGANISATION DES SERVICES



**Durée du temps
de repas
maximum 1H**

MATERNELLE

**12H00
13H15**

Temps de repas
avec un service à table

Puis sieste pour les PS.
Un temps calme pour les MS.
Un temps récréatif pour les GS.

Ce sont les ATSEM qui sont chargées de faire le pointage au moment où les enfants sont à table.



**Durée du temps de repas
les enfants doivent rester à table
au moins 20 minutes.**

ÉLÉMENTAIRE

L'accès au restaurant se fait selon l'ordre de roulement par classe préétabli par les écoles. Un pointage est réalisé par le prestataire de la restauration.

Le matin avant 9h30, les effectifs sont communiqués par les deux directeurs d'école au cuisinier afin de poursuivre la préparation des repas.

Les enfants mangent soit par niveau de classe ou par classe selon le protocole sanitaire.

1ER SERVICE
école Pierre Perret

**Les 3 classes
du rez-de-chaussée
(CP, CE1 et quelques CE2)**

**12H00
12H45** Temps de repas
sous forme de self

**jusqu'à
13H30** Temps récréatifs
dans la cour de l'école

2EME SERVICE
école Saint Joseph

CP et CE1

**12H15
13H00** Temps de repas
sous forme de self

**jusqu'à
13H30** Temps récréatifs
dans la cour du Rocher
de l'école

3EME SERVICE
école Pierre Perret

**Les 3 classes
de l'étage
(le reste des CE2, CM1 et CM2)**

**12H00
12H35** Temps récréatifs
dans la cour de l'école

**12H35
13H10** Temps de repas
sous forme de self

**13H10
13H30** Temps récréatifs
dans la cour de l'école

4EME SERVICE
école Saint Joseph

CE2, CM1 et CM2

**12H15
12H45** Temps récréatifs
dans la cour de l'école

**12H35
13H10** Temps de repas
sous forme de self

**13H15
13H30** Temps récréatifs
dans la cour de l'école



Les enfants sortent du restaurant après avoir débarrassé leur plateau, c'est une sortie échelonnée par groupe d'école.

LES ESPACES UTILISÉS & JEUX MIS A DISPOSITION



Répartition des enfants selon les groupes établis par niveau et par école :

- les cours et les préaux des 2 écoles
- la cour du restaurant scolaire

Dans chaque espace, des jeux sont mis à disposition afin que les enfants se détendent et jouent librement (jeux de cartes, ballons, échasses...).

LES MOYENS HUMAINS



Le personnel d'API Restauration (prestataire extérieur) a pour mission de commander les denrées alimentaires, de gérer les stocks, d'évaluer les besoins en approvisionnement, de préparer des menus cuisinés sur place à partir de produits locaux 100% français. Il veille à bien respecter toutes les normes d'hygiène et de sécurité. Les menus proposés doivent être équilibrés et variés pour éviter une certaine lassitude. Il procède au pointage des enfants à l'entrée du restaurant scolaire.

Des agents communaux sont chargés de surveiller et d'encadrer les groupes d'enfants et d'assurer leur sécurité.

Ce temps de pause méridienne n'est pas déclaré auprès de la SDJES. C'est pourquoi, il n'existe pas de taux d'encadrement spécifique sur ce temps. Toutefois, la commune garantit une sécurité d'encadrement et d'espace en mettant 2 adultes par groupes d'enfants pour les élémentaires. Les ATSEM sont responsables de leur classe et de leur groupe.

L'équipe de la pause méridienne pour les deux écoles est composée de 19 agents communaux :

- 1 responsable de l'enfance et de la jeunesse,
- 7 ATSEM,
- 10 agents de surveillance.

● L'ÉQUIPE EN MATERNELLE

L'encadrement et la surveillance des maternelles sont effectués par **8 personnes** (ATSEM, AESH et agents communaux).

● L'ÉQUIPE EN ÉLÉMENTAIRE

Elle assure l'accompagnement sur les repas et la surveillance à l'intérieur et à l'extérieur du restaurant scolaire.

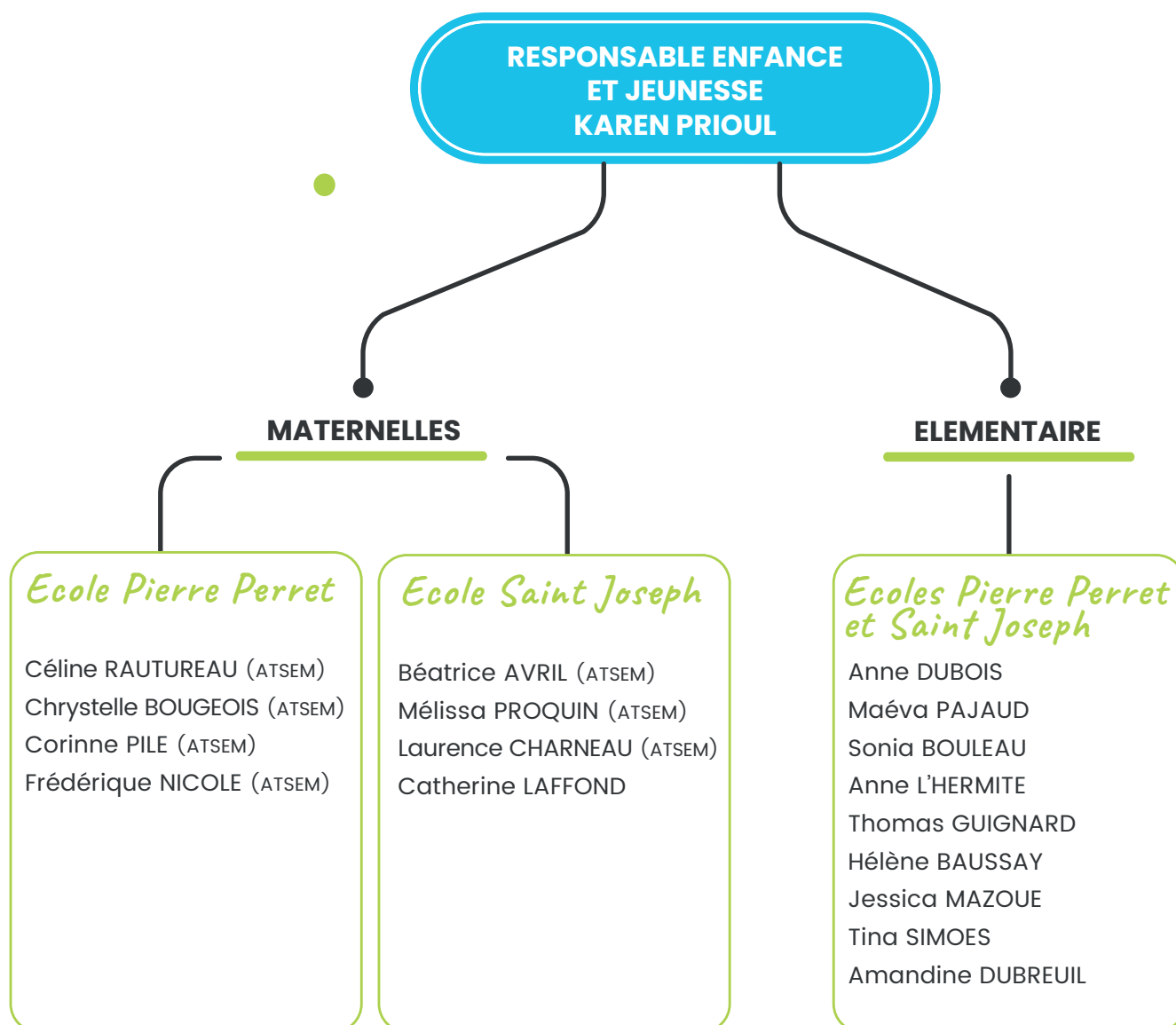
Elle est constituée de **9 personnes**.



● LES RÔLES DES ENCADRANTS

- Prendre en charge les enfants déjeunant au restaurant dès la sortie de l'enceinte scolaire.
- Lors du rassemblement et du trajet pour se rendre à la cantine scolaire et pour en revenir, le personnel d'encadrement veille à maintenir le calme et assure la sécurité pour le trajet à pied.
- Faire en sorte que l'entrée et la sortie se fassent sans précipitation et dans le calme.
- Créer par leur attitude un climat serein qui induit un moment de plaisir et de détente.
- Faire en sorte que le temps de repas soit agréable, calme et convivial.
- Veiller à une bonne hygiène corporelle : avant chaque repas, chaque enfant passe aux toilettes et se lave les mains.
- Développer l'autonomie en responsabilisant les enfants quand leur âge le permet.
- Accompagner, conseiller et aider l'enfant lorsqu'il est à table.
- Favoriser l'éducation à la santé et au goût. Permettre de découvrir une nourriture variée et équilibrée.
- Goûter tous les plats proposés et favoriser l'acceptation des plats nouveaux.
- Éviter le gaspillage.
- S'inquiéter de toute attitude anormale chez un enfant et tenter de résoudre le problème éventuel, sinon en référer aux parents.
- Prévenir toute agitation et faire preuve d'autorité, ramener le calme si nécessaire, en se faisant respecter des enfants et en les respectant.
- Assurer la surveillance et la sécurité des enfants, et veiller au respect des lieux et du matériel mis à la disposition des enfants.

● LES AGENTS COMMUNAUX



Ces données sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution du personnel.

● MODALITÉS D'INSCRIPTION

Se référer au règlement intérieur.



CONTACT

Karen PRIOUL

Responsable Enfance et Jeunesse

@ **animation.jeunesse@lachaizelevicomte.com**

☎ **02 51 05 87 87**

Mairie
La Chaize-le-Vicomte

4 rue des Noyers

85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE

☎ **02 51 05 70 21**

@ **mairie@lachaizelevicomte.com**

🌐 **www.lachaizelevicomte.fr**

